

Solidaires **ÉCO**

#5

novembre 2018

Édito / Macron et l'amour
des riches / Chômage : anatomie
du discours patronal / Vers
la fin de la taxe d'habitation ? /
Immigration : Quel impact sur
l'emploi, les salaires ? Les faits ! /
À propos du vocabulaire usuel
du néo-libéralisme (2) / Brèves

ÉDITO

Deux mondes...

Un format un peu plus étoffé pour ce nouveau bulletin Solidaires éco !

Macron président des riches, un euphémisme désormais facile à valider par des chiffres, on vous laisse les découvrir... en même temps que ceux des milliardaires dans le monde !

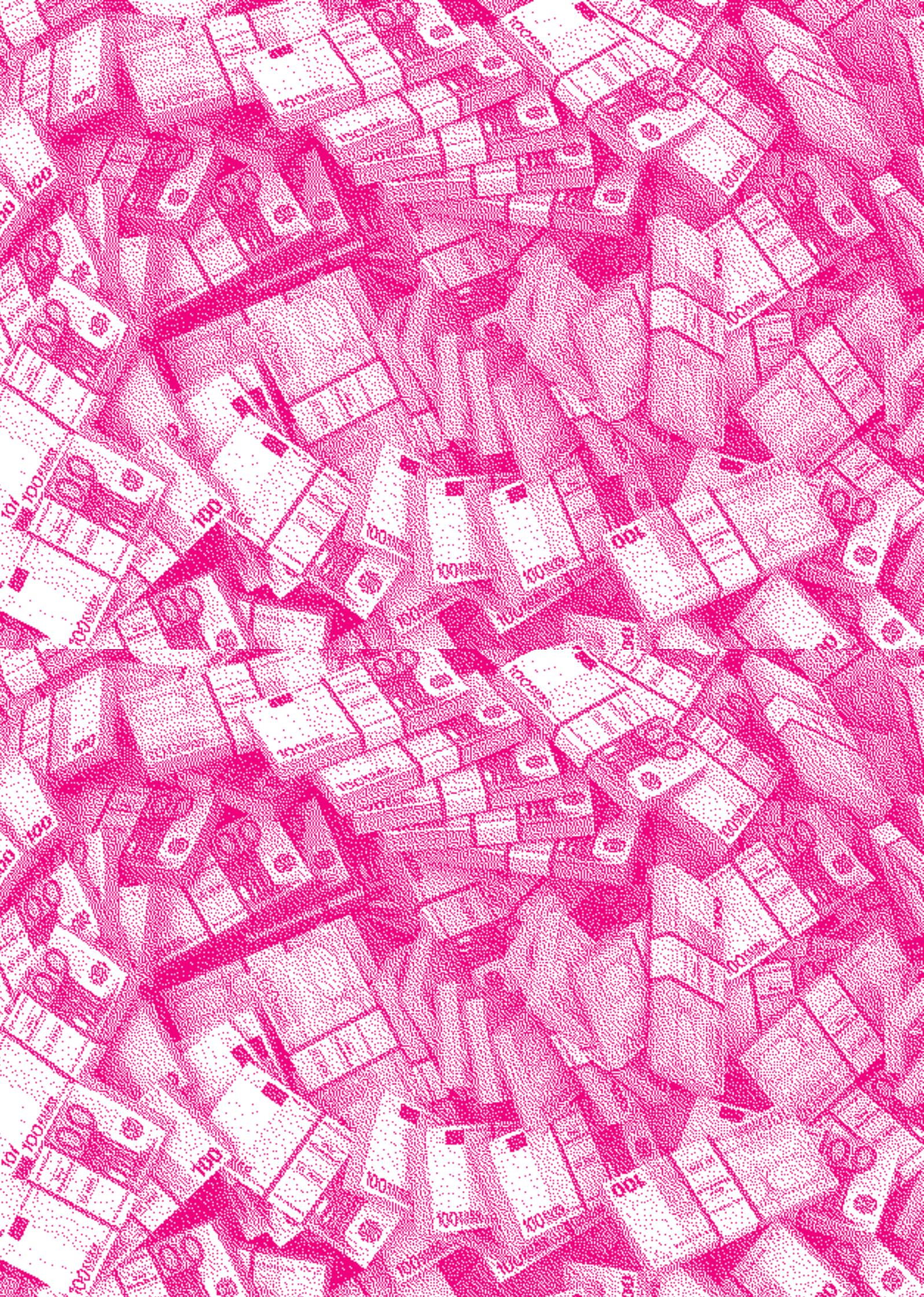
Les négociations sur l'assurance chômage ont à peine repris, que Macron, voulant sans doute infléchir son image de Président des riches, déclare nécessaire de mettre un malus aux entreprises qui n'embauchent qu'en CDD. Déclaration immédiatement suivie comme un ballet bien réglé par les réactions outrées du Medef ! C'est un peu l'arbre qui cache la forêt, alors que ce gouvernement s'est assis sur les précédentes négociations assurance chômage, a imposé une feuille de cadrage budgétaire contrainte, et des axes où finalement ce seront encore les chômeurs-euses qui seront les stigmatisé-es et les perdant-es... Un dossier spécial sur les positions du Medef en terme de chômage nous permettra d'y voir plus clair, au-delà de la com' présidentielle !

L'actualité c'est aussi analyser le flop de la baisse de la taxe d'habitation comme moyen d'augmenter le pouvoir d'achat, ce qui ne leurre personne...

Après le scandale de l'Aquarius, la répression à l'œuvre vis-à-vis des « 7 de Briançon » accusés d'avoir fait passer des migrants, il nous a aussi semblé primordial de rétablir quelques vérités, de pourfendre les fausses sur l'impact de l'arrivée de migrant-es sur l'emploi.

Notre rubrique « décryptage du vocabulaire néolibéral » insufflera aussi un vent d'anti-capitalisme à ce bulletin, pour dénicher les chausse-trappes, les combattre et aussi en rire !

Bonne lecture !



MACRON ET L'AMOUR DES RICHES

La figure du « riche » paraît exercer sur la classe politique dirigeante une véritable fascination, comme une preuve de la réalisation de soi, illustrée par la célèbre phrase d'Emmanuel Macron, l'actuel chouchou des classes fortunées, qui en 2015 espérait que les jeunes « aient l'envie d'être milliardaires ».

Selon le rapport 2018 du Crédit Suisse, plus de 2 millions de millionnaires (en dollars) peuplent notre pays, en progression de 280 000 en un an, c'est-à-dire depuis l'arrivée de Macron à la présidence de la République. Ce qui le place au cinquième rang mondial en nombre de millionnaires présents sur son territoire sachant que la planète en abrite plus de 42 millions.

Cette population ultra riche (dont 2 158 milliardaires qui à eux seuls totalisent une richesse cumulée de près de 9 000 milliards de dollars) représente donc moins de 1 % de la population mondiale. Pourtant elle se partage 80 % de la richesse mondiale ! Selon le rapport précité, si la richesse produite par an était également répartie dans la population adulte, chacun-e d'entre eux devrait disposer d'un revenu moyen de 63 100 \$.

Dans la réalité (fortement inégale), l'adulte américain-e dispose en moyenne de près de 400 000 \$ de

richesse annuelle, l'europpéen-e deux fois moins... et l'adulte africain-e 100 fois moins, soit à peine 4 000 \$!

Rapportés à la population française, les millionnaires présents dans notre pays en représentent à peine 3%. Mais c'est cette population qui à l'issue de 18 mois de présidence macronienne aura profité de manière très significative de sa générosité. Macron, le président des riches, est bien une affirmation assise sur les réalités. Ainsi, selon l'institut des politiques publiques (IPP), organisme indépendant, dans une étude publiée en octobre 2018 sur les conséquences des mesures fiscales et sociales des deux premiers budgets de l'ère Macron, les 1% les plus riches auront vu leurs revenus augmenter en moyenne de 6%.

Mais cette moyenne dissimule de très fortes disparités au sein de cette catégorie. Sous les effets conjugués de la réforme de l'ISF et de la flat tax de 30% sur les revenus du capital, les 0,4% les plus



De gauche à droite : Bernard Arnault, Maurice Lévy, Emmanuel Macron

riches ont accru leurs revenus par an en moyenne de 28 000€ et le «top 0,1 %» les leurs... de plus de 86 000€! Sans surprise non plus, cette dernière catégorie concentre 80% des revenus du capital, hors propriété foncière...

A l'inverse, le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes recule sous les effets cumulés des budgets 2018 et 2019. Les 20% les plus modestes perdent entre 0,5 et 1% de leur revenu disponible. La tranche des 60% comprise entre les 20% les plus modestes et les 20% les plus riches devrait voir elle son pouvoir d'achat augmenter en moyenne de 1%. Reste que rappor-

té à la seule inflation de plus de 2% en un an, le rattrapage est par conséquent insuffisant.

Enfin toujours selon l'étude de l'IPP, le gain d'un salarié au SMIC sur un an devrait être de 384€ soit 32€ par mois... et ce, en 2019! Et pour les salarié-es gagnant une fois et demi le SMIC (c'est à dire 1700€), le gain par mois ne s'élève plus qu'à 18€... Le gain aurait sans doute été bien plus important s'il n'avait pas été raboté par la baisse des prestations sociales, de celle des allocations familiales qui ne sont plus revalorisées à hauteur de l'inflation et enfin des allocations logement dont le mode de calcul est moins favo-

nable. Quoiqu'il en soit, s'agissant de ces dernières catégories, les gains seront rapidement engloutis par les hausses des coûts de l'énergie et des fiscalités qui leur sont associées (dont la fameuse TICPE pour les produits pétroliers) et l'inflation à titre général.

Promouvoir les intérêts du riche est donc une préoccupation essentielle de Macron. Mais si la classe sociale fortunée trouve en ce dernier un allié utile pour bénéficier de lois à son avantage, elle dispose de bien d'autres cordes à son arc et ne l'a évidemment pas attendu pour donner libre cours à son appât du (gros) gain. ■

Le système des **CumCum**, révélé par le journal le Monde le 18 octobre dernier, est la dernière illustration en date de la manière dont les ultra-riches jouent avec les frontières de la légalité voire s'en affranchissent allégrement, soutirant au passage des fonds à la collectivité, pendant que le reste de la population subit des politiques drastiques d'austérité salariales qui alimentent sa colère. Ce système figure ainsi dans la (déjà) longue liste des scandales financiers révélés ces dernières années (entre Luxleaks, panama et autres paradise papers) mais contre lesquels les dispositifs légaux se montrent toujours aussi impuissants à lutter, si ce n'est à la marge. Histoire de faire croire à de réels changements... jusqu'au scandale suivant.

Le système des **CumCum** a ainsi une double vitrine, l'une réputée légale (en réalité, du fait d'une absence de règles, qui n'est pas illégale) et l'autre carrément frauduleuse, appelée CumEx. Bref un cas d'école entre optimisation et fraude fiscale.

Les **CumCum** sont une pratique permettant d'éviter l'imposition des dividendes, donc des intérêts, sur les actions et donc le capital que l'on détient. Il suffit pour cela de vendre ses actions à un agent ou un partenaire commercial résidant dans un pays à fiscalité exotique, par exemple Dubaï, connu pour son peu ou simplement absence d'imposition sur les revenus du capital mais avec lequel notre pays dispose de conventions. Cette vente doit être effectuée préalablement au jour d'attribution des dividendes, appelé D Day, jour où les autorités fiscales établissent la propriété exacte des actions afin de réclamer au propriétaire la taxe due sur leurs dividendes. Comme ce capital aura été cédé à un agent de Dubaï, c'est donc ce dernier qui se verra imposer la taxe, en l'occurrence non imposée. Il suffit ensuite pour l'ancien propriétaire de rapatrier ses actions et dividendes contre commission de l'agent à Dubaï. Du fait d'une absence de règles régissant ces pratiques d'échappement à l'impôt, celles-ci

sont donc considérées comme légales et auraient coûté à l'État français la bagatelle de 3 milliards d'euros par an.

Le **CumEx** est quant à lui un système permettant de se faire rembourser la taxe sur les dividendes à plusieurs reprises alors que vous ne l'avez payée qu'une fois. Ce « casse fiscal du siècle » comme il est appelé profite en réalité aux résidents étrangers vivant en France et qui de ce fait se font rembourser la taxe sur les dividendes qu'ils ont réglé au motif justement qu'ils sont étrangers. Ce système profite du manque de moyens de contrôle dont disposent les autorités fiscales et autres autorités de régulation, incapables de suivre les transactions très rapides et massives entre agents et destinés à brouiller les cartes, en utilisant entre autre le système des ventes à découvert permettant de revendre des actions... dont vous n'êtes pas encore propriétaire, que l'État ne sait plus très bien qui est propriétaire des actions au moment du fameux D Day. Et peut donc rembourser plusieurs détenteurs de capitaux prétendant avoir payé la dite taxe alors qu'il s'agissait des mêmes capitaux. Le **CumEx** a été d'usage entre 2005 et 2017 en Allemagne, au Danemark, en Autriche, Norvège et bien entendu en France... jusqu'au jour où une inspectrice fiscale allemande a mis au jour la supercherie. En attendant, l'Allemagne a perdu à elle seule 7,2 milliards d'euros dans cette histoire et on estime à 55 milliards d'euros les pertes subies par les finances publiques européennes depuis 2010. C'est donc bien un casse fiscal massif fortement préjudiciable pour les services publics et la population. Alors que l'on retrouve sans surprise les grandes banques françaises derrière ce système comme la BNP Paribas, Gérald Darmanin, lui, n'a d'autres idées à proposer que de fliquer les pauvres sur internet et réseaux sociaux et de supprimer les agents des finances publics qui luttent contre la fraude fiscale ! Un sens des priorités qui indique bien que Macron et son gouvernement sont au service exclusif des intérêts des plus riches.

CHÔMAGE : ANATOMIE DU DISCOURS PATRONAL

De Gattaz père à Gattaz fils, jusqu'à aujourd'hui avec Geoffroy Roux de Bézieux, c'est avec une constance jamais prise en défaut que, depuis 30 ans, le MEDEF, ses porte-parole, ses cautions « scientifiques », ses appuis et relais politiques ou médiatiques proclament qu'une « véritable réforme du marché du travail » permettrait de venir à bout du chômage et que seule la défense d'intérêts corporatistes (ceux des salarié-e-s « nanti-e-s » et de leurs syndicats) ou d'intérêts particuliers (ceux des chômeuses et chômeurs eux-mêmes) entrave le retour au plein-emploi.

Ce que le MEDEF et ses acolytes affirment

Le SMIC serait trop élevé

La théorie libérale est formelle : le niveau de salaire doit être proportionné au niveau de productivité d'un individu. Plus faible est la productivité, plus faible doit être la rémunération. Par contre, le salaire doit augmenter dès lors que s'élève la productivité. On n'ose donc imaginer le niveau de productivité atteint par le PDG de Sanofi, mutant ou phénomène de foire dont le salaire a dépassé en 2015 les 50 000 euros quotidiens (samedis et dimanches compris). Il ne saurait en être de même pour les « smicards ». En effet, le SMIC serait trop généreux. C'est du moins ce qu'affirme le cabinet Mc Kinsey dans un rapport de 2014 écrit en collaboration avec les fédérations du

MEDEF et largement repris dans une publication de ce dernier (MEDEF, « 1 million d'emplois c'est possible », 2014). C'est aussi le thème développé par l'Institut Montaigne, « think-tank » d'inspiration néolibérale qui prescrit une « politique de modération du SMIC (...) poursuivie pendant plusieurs années » car celui-ci élève « la barrière qui empêche les chômeurs non qualifiés d'accéder à l'emploi ». Il en découle que « le ratio SMIC/salaire moyen (étant) le plus élevé de l'UE à 27 » (Institut Montaigne, février 2015) les entreprises sont dissuadées d'embaucher. Des « smicards » trop bien payés, une première explication patronale du chômage.

Interrogé fin juin sur le niveau du SMIC net, celui qui a depuis été intronisé Président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux s'était lamentablement trompé, le voyant vers 1280

euros soit 11 % de plus que ce qu'il n'est en réalité (1170 euros net).

Cependant, le MEDEF et ses acolytes omettent de dire :

- Que le SMIC est proche du salaire moyen non parce qu'il est trop élevé mais parce que la moyenne des salaires en France est faible. Si l'on prend comme indicateur le salaire médian (celui qui divise l'ensemble des salaires en deux parties égales : 50% des salaires en dessus, 50% en dessous) on constate que la France est le deuxième pays de l'Union (après le Portugal) où l'écart entre le salaire minimum et le salaire médian est le plus faible.
- Que la comparaison entre les évolutions respectives du SMIC et du chômage sur les 10 dernières années montre une augmentation moyenne du SMIC inférieure à 1% (sauf en 2015) alors que, dans la même période, le chômage progressait de près de 2 millions selon Pôle emploi.
- Que l'instauration d'un salaire minimum en Allemagne en 2015 (d'un montant de 15 euros supérieur à son équivalent français) n'a pas entraîné l'explosion du chômage que, selon la doctrine libérale, pareille décision aurait dû provoquer.

Les salaires augmenteraient trop vite

Si l'on en croit les théoriciens du néo-libéralisme, seul·e·s, les travailleurs·euses protégé·e·s et intégré·e·s (les « insiders » selon le jargon sociologique en vogue) participent, grâce à leurs syndicats, aux négociations salariales. Ils « profitent de leur situation pour obtenir des augmentations de salaire » et, en raison de ces hausses, ils empêchent l'intégration de celles et ceux dont le niveau de productivité est inférieur à celui qu'exige le nouveau niveau de salaire. Par leur égoïsme, les salarié·e·s protégé·e·s précipitent donc leurs collègues non qualifiés dans la

«trappe à chômage». Ne parlons pas des fonctionnaires, dont la sécurité de l'emploi serait l'autre face de la précarité, comme l'a laissé entendre un député pour, d'ailleurs, réclamer la fin de leur statut.

Cependant, le MEDEF et ses acolytes omettent de dire :

- Qu'entre 1950 et 1974, la hausse du salaire brut était en moyenne de 4,3% par an tandis que le taux de chômage se situait à un niveau historiquement bas. Par contre, entre 1975 et 2008 le salaire brut n'a augmenté que de 1,3% en moyenne par an alors que le taux de chômage était multiplié par plus de 2 dans le même temps.
- Que la montée du chômage de masse est parallèle à la forte pression exercée sur les salaires depuis les années 70. Il n'est pas anodin de constater qu'entre 1983 et 1989 la part des salaires dans la distribution des richesses (mesurées par la valeur ajoutée) est passée de 73% à 66% alors que la part des profits augmentait dans les mêmes proportions.

Le coût du travail serait trop élevé

Avec obstination, le MEDEF va répétant que les « charges » (impôts, taxes et cotisations sociales) supportées par les entreprises françaises sont telles qu'elles entravent leur compétitivité. « Une nouvelle baisse du coût du travail apparaît donc comme indispensable pour soutenir l'emploi peu qualifié », obtenue par une réduction de l'impôt sur les sociétés et une baisse des cotisations de 30 milliards d'euros (MEDEF, Le Monde change, changeons la France, 2017). Laquelle, bien entendu, devrait se traduire par une diminution équivalente des dépenses sociales.

Voilà donc les familles, les malades ou les retraité·e·s à leur tour, devenu·e·s responsables du chômage, puisque les entretenir revient à priver

les entreprises des moyens d'investir et leur interdit de créer des emplois.

Cependant, le MEDEF et ses acolytes omettent de dire :

- Que depuis plusieurs années, de nombreuses exonérations ou réduction de cotisations sociales ont été consenties aux entreprises (le Pacte de responsabilité et le CICE, par exemple). Elles ne se sont pourtant pas traduites en embauches alors que, dans le même temps, le taux de chômage, lui, augmentait.
- Que la compétitivité a deux dimensions : la compétitivité-prix (celle que le MEDEF invoque) et la compétitivité « hors prix » (introduction d'innovations, qualité de la production, efficacité du service après-vente...). Cette dernière, le MEDEF se garde bien de l'évoquer.
- Que les revenus de la redistribution financés par les cotisations sociales sont une composante de la « demande solvable », celle qui, au travers de la consommation des ménages les plus démunis, alimente les achats permettant aux entreprises de transformer leur production en revenus du capital.
- Que réduire le financement de la protection sociale, c'est la transférer au secteur privé. Mais, sans doute est-ce là un des projets prioritaires du MEDEF.

« Le marché du travail » serait trop rigide

Pour les économistes libéraux, le travail est une marchandise. Elle s'échange sur un marché de même nature que ceux des chaussures ou des poireaux. Le laisser fonctionner sans entrave permettrait d'assurer « l'équilibre de plein-emploi » ou, si l'on préfère, la fin du chômage. Cette fable est reprise à l'envi par le MEDEF pour dénoncer le contrat de travail comme trop rigide et trop dissuasif. Les entreprises refuseraient d'embaucher par crainte de ne pas pouvoir licencier. Les plus extrême-

mistes n'hésitent d'ailleurs pas à affirmer que «la surprotection des travailleurs-euses entraîne la sur-exclusion des chômeurs» comme l'a écrit Génération libre, officine néo-libérale qui propose «la transformation du CDI en intérim» et «la suppression de toutes les définitions du licenciement». On comprend que, pour les libéraux, il est une institution dont le simple fait d'exister perturbe le libre jeu du marché et «l'équilibre de plein emploi» : les syndicats. Pire, «les grèves créent du chômage car elles effraient les investisseurs» (Pierre Gattaz).

Autant dire que le mouvement syndical est l'un des pires ennemis des chômeurs et chômeuses. En réclamant une législation du travail, il interdit le retour au plein emploi.

Cependant, le MEDEF et ses acolytes omettent de dire :

- Que le salaire n'est pas un prix librement négocié entre un acheteur libre (patron) et un vendeur libre (salarié-e) mais le résultat d'un rapport de force.
- Que le travail n'est pas une «marchandise» homogène et, quand bien même il existerait un «marché du travail» celui-ci ne peut être unique mais seulement une juxtaposition de «marchés» fractionnés.
- Que l'hypothèse d'une égalité parfaite entre patron et salarié-e-s est, quelle que soit la taille de l'entreprise, une négation totale de la réalité sociale.

Les chômeurs seraient inemployables

A la culpabilisation collective, le discours patronal ajoute la culpabilisation individuelle, celle des chômeurs, bien entendu. Dans une version «noble» tout d'abord, en se fondant sur une théorie savante, appuyée même par une démonstration mathématique sophistiquée : la thèse du «capital humain». Selon ses concepteurs, des économistes libéraux re-

connus, chaque individu dispose d'un ensemble d'aptitudes (physiques ou intellectuelles), de connaissances et de compétences qui constituent le capital humain. La qualité de celui-ci comme sa reconnaissance par les entreprises détermineront «l'employabilité» de chaque salarié-e. Un individu que l'on refuse d'embaucher aura tout simplement omis d'investir suffisamment dans son capital humain. Chaque personne est, en quelque sorte, une micro-entreprise qu'il administre lui-même et dans laquelle il investit. De la qualité de la gestion de son «capital» dépendra son avenir professionnel. Le chômeur qui ne trouve pas d'emploi ne s'est-il pas montré insouciant, imprévoyant, négligent ou défaillant dans la formation de son capital ? Et, pour cela, n'est-il pas lui-même l'auteur de sa propre inemployabilité ?

Toutefois, la responsabilité du chômage peut aussi être partagée avec les enseignants, car comme l'a dit finement le MEDEF : «si l'École avait fait son travail, j'aurais du boulot»...

Cependant, le MEDEF et ses acolytes omettent de dire :

- Que la théorie du capital humain décrit un individu abstrait, a-historique, sans passé, sans appartenance sociale ou culturelle, au comportement totalement rationnel que l'on serait bien en peine de rencontrer dans la réalité.
- Que rien ne prouve que, dans les années 50, période où le taux de chômage était historiquement bas, la proportion de personnes prétendument «inemployables» ait été significativement plus faible qu'aujourd'hui.
- Qu'aujourd'hui, une partie importante des jeunes au chômage a un niveau de qualification supérieur à ce qui existait il y a 50 ans (le pourcentage de bacheliers dans une génération l'atteste) mais que cela ne leur garantit nullement l'accès rapide à un emploi. En témoigne le dévelop-

pement accéléré des stages ou des «petits boulots» au cours de ces dernières années.

- Qu'une partie non négligeable des travailleurs-euses âgé-e-s au chômage dispose de l'expérience (donc des compétences) requises pour occuper des emplois qui leur sont refusés.

Les chômeurs ne seraient pas encouragés à chercher un emploi

Il est aussi une version beaucoup plus vulgaire de la culpabilisation individuelle. Celle qui laisse entendre que les chômeurs sont plus ou moins des paresseux. Pour le MEDEF, il semble que ce défaut soit grandement partagé par l'ensemble des travailleurs-euses : «l'aspect culturel de la diminution de la durée du travail est par ailleurs très fort et semble avoir distancié les salariés français de la valeur travail» (MEDEF, *1 million d'emplois, c'est possible*, p. 52). Ce manque de goût pour l'effort du «salarié français» serait, semble-t-il, encouragé par un système de protection social «trop généreux» car le «système d'assurance-chômage est considéré comme l'un des plus protecteurs d'Europe (donc du monde)» (MEDEF, *1 million d'emplois, c'est possible*, p. 36). «Le retour à l'emploi (...) passe aussi et peut-être d'abord par une incitation à travailler» (Parisot, *Besoin d'air*, p. 102). «Inciter à travailler» ne veut certes pas dire augmenter les salaires mais, au contraire, maintenir «un écart suffisant entre l'allocation et l'ancien revenu» et conduire des «contrôles de façon plus stricte et plus efficace» (Parisot). Autant dire, mais en termes moins policés, que le meilleur moyen de réduire le chômage est d'affamer les chômeurs et les fliquer davantage. Ce que suggère d'ailleurs Gattaz lorsqu'il réclame le 18 octobre 2017 : «un contrôle journalier des chômeurs». Voilà donc une explication morale du chômage qui dénonce





Emmanuel Macron et Geoffroy Roux de Bézieux

une supposée indolence ou fainéantise de celles et ceux qui, pourtant, en sont victimes.

Sous l'ère Roux de Bézieux, les déclarations vont dans le même sens (*Les échos*, septembre 2018) : « il faut changer radicalement les règles pour inciter plus efficacement à la reprise d'emploi. Et in fine, réduire le chômage de masse qui est un frein pour la croissance et la prospérité du pays ». Et les moyens d'y arriver sont bien pour le MEDEF lors des prochaines négociations sur l'assurance chômage, justement de sortir de l'assurance chômage (vue donc comme un frein), en prévoyant « une allocation universelle forfaitaire financée par la CSG, gérée par l'État » (donc sortir de la logique assurantielle qui garantit un montant reçu par rapport à ce que l'on cotise). « Cette allocation universelle intégrerait l'ASS (allocation de solidarité spécifique) et potentiellement d'autres minima so-

ciaux » (ce qui s'est traduit dans d'autres pays par une baisse de ce qui est versé finalement aux chômeurs-euses). « Ensuite, un régime assurantiel complémentaire obligatoire, géré par les partenaires sociaux comme c'est le cas pour les retraites complémentaires, financé par les cotisations des entreprises, non garanti par l'État et avec une règle d'or : l'équilibre des comptes ». Le gouvernement Macron valide cette piste là, puisqu'il voit le chômeur-euse comme emprisonné dans le système, et qu'il suffirait comme l'a dit Macron de traverser la rue pour trouver un emploi !

Cependant, le MEDEF et ses acolytes omettent de dire :

- Que la thèse d'une prétendue paresse des personnes sans emploi ne repose sur aucune étude statistique alors que, par contre, les enquêtes montrent que, dans l'immense majo-

rité des cas, les chômeurs souhaitent trouver un travail.

- Que ces assertions moralisatrices et culpabilisantes visent à exempter le système socio-économique de toute responsabilité pour la reporter sur les chômeurs.

- Que ces affirmations contribuent à diviser et à opposer les différents secteurs du salariat pour la plus grande satisfaction de la classe dominante.

- Que les « salariés français » doivent appartenir à une espèce différente de celle des actionnaires qui, bien que ne participant pas à l'activité productive, ont vu la part de leurs dividendes dans l'Excédent Brut d'Exploitation (le profit) grimper de 13% en 1980 à 29% en 2012.

- Que diminuer les allocations chômage, durcir les conditions de leur octroi, n'a jamais fait baisser les chiffres du chômage, mais a fait se décourager des personnes qui sont

ensuite radiées des chiffres officiels, ce qui arrange bien les gouvernements!

Ce que le MEDEF et ses acolytes ne diront certainement pas

Le chômage est une donnée permanente du capitalisme

Si l'on excepte la période qui débute à la fin des années 40 pour se terminer à la fin des années 60, durant laquelle un rapport de force moins défavorable avait permis une distribution des richesses moins inégalitaire et un taux de chômage relativement faible, le capitalisme a toujours connu des taux de chômage élevés, souvent compris entre 6 et 8% et parfois davantage. Cette «armée de réserve» permanente est, à la fois, un moyen de faire face aux fluctuations économiques, d'assurer une pression sur les salaires et de dissuader les salarié-e-s d'agir collectivement. L'augmentation brutale du chômage dans les années 70-80 a été une sorte de retour à la «normale». Elle clôt une période hors-norme où l'on se rapprochait du plein emploi. Elle met fin aux illusions entretenues par les keynésiens sur une maîtrise de l'emploi obtenue grâce à des politiques macro-économiques. Elle disqualifie tout autant les élucubrations libérales sur les vertus d'une déréglementation totale du «marché du travail» et les contraint à forger un nouveau concept: celui de «chômage naturel». Sorte de chômage frictionnel, il est censé rendre compte des périodes de transition où un individu passe d'un emploi à l'autre. Cependant, il est si peu «naturel» que selon les auteurs, son taux a sensiblement évolué au cours des dernières années. Ce maintien d'un haut niveau de sous-emploi durant plusieurs décennies est donc un trait caractéristique de l'histoire du capitalisme. Le recul du taux de chômage, parfois observé dans certains

pays, n'est souvent que le résultat du retrait volontaire de chômeurs découragés (EU), de la mise en place de «mini-jobs» (Allemagne), de l'introduction de «contrats zéro heure» (GB) ou d'une augmentation du travail à temps partiel (un peu partout). Le développement rapide d'un chômage de masse au cours des 4 dernières décennies exige aussi une autre explication.

Le chômage est, pour le capitalisme, une variable d'ajustement

Au cours des 40 dernières années, la réorganisation du système productif a reposé principalement sur l'extension de la flexibilité et, en particulier, de la flexibilité quantitative. Celle qui fait varier les effectifs en fonction de la conjoncture. L'outil privilégié de cette flexibilisation a été le recours à la précarisation des emplois. En France, entre 1982 et 1989, le nombre de CDD a été multiplié par 2 et celui des intérimaires par 1,8. Un doublement aussi rapide ne peut s'expliquer par une soudaine réticence des entreprises à embaucher en CDI, mais par une réorganisation de la production reposant sur l'exploitation des méthodes du «juste à temps» et des «flux tendus». La précarisation de l'emploi va se confirmer au cours des années suivantes. Au sein des flux d'embauches en CDD et CDI, la part des CDD a nettement progressé en vingt-cinq ans, notamment à partir des années 2000, passant de 76% en 1993 à 87% en 2017. Cette évolution structurelle dans les mouvements de main-d'œuvre s'accompagne d'une forte hausse des contrats de très courte durée; en 2017, 30% des CDD ne durent qu'une seule journée (étude de la Dares juin 2018). L'évolution de l'emploi des jeunes en est un indicateur pertinent: pour les 15-24 ans, le taux d'emploi précaire (CDD, intérim, apprentissage...)

était en 1982 de 17,2%, il atteint 51,6% en 2014. Dans le même temps, leur taux de chômage augmente beaucoup plus vite que celui de l'ensemble des salarié-e-s. Lors des récessions, la progression s'accélère. Elle décélère plus lentement au cours des reprises. Le phénomène perdure. En 2015, 87% des nouvelles embauches se sont faites en CDD pour des durées de plus en plus courtes (70% des CDD sont de moins de 1 mois) et seulement 21% des salarié-e-s passent d'un CDD à un emploi permanent. Les jeunes accèdent à un emploi stable à l'issue d'un délai de plus en plus long, le plus grand nombre alternant périodes de chômage et CDD. Pour l'ensemble des CDD, le pourcentage de celles et ceux qui arrivent et repartent d'une seule entreprise a évolué de 38% en 1982 à 177% en 2012. Ceci signifie qu'une personne peut passer plusieurs fois dans la même entreprise à l'occasion de contrats successifs. Constaté que les jeunes sont les plus durement touchés par l'alternance chômage/précarité ne veut pas dire que les autres catégories d'âge sont épargnées. Le taux d'emploi précaire a été multiplié par 3,3 pour les 25-49 ans et par 2,4 pour les plus de 50 ans, tandis que, dans le même temps, le chômage augmentait aussi pour ces deux catégories. Nous sommes donc bien en présence d'une stratégie globale élaborée et conduite par le patronat.

Le développement du chômage de masse n'est donc ni un accident conjoncturel ni une inadaptation des travailleurs-euses à l'emploi, mais le produit d'une réorganisation du capitalisme menée par la classe dominante au cours des 40 dernières années. ■

VERS LA FIN DE LA TAXE D'HABITATION ?

Le Président de la République dans le cadre de son programme électoral avait déclaré vouloir exonérer 80 % des contribuables de la Taxe d'habitation dans le but de donner du pouvoir d'achat supplémentaire considérant que la Taxe d'habitation était un impôt injuste. Cette promesse s'est bien transformée en essai mais avec quels couacs !

Précisons le, relancer le pouvoir d'achat par une baisse des impôts ou des cotisations sociales, n'est pas le bon choix... malgré la popularité de cette idée ! En effet, cela induit automatiquement une perte pour les caisses de l'État et de la Sécurité Sociale, c'est donc une perte pour nos services publics, la Sécu et nous toutes et tous !

Supprimer la TH n'est neutre ni pour le contribuable, ni pour les collectivités locales qui mettent en œuvre un ensemble de services publics. En effet, ce choix va privilégier 23,2 millions de foyers sur 30 millions de foyers qui s'acquittent de la TH. De manière plus détaillée, 3,8 millions d'entre eux sont déjà exonérés, 1,2 million ont une cotisation annulée par le plafonnement et ne verront donc pas leur pouvoir d'achat relancé. Cette mesure ne bénéficie pas aux plus pauvres, il y a donc une inégalité de traitement.

De plus, il s'avère que certains contribuables pensant bénéficier de cette mesure (car, a priori ils remplissaient les conditions), se sont

vu imposés à la TH, de façon soit intégrale, soit partielle. En effet, le dégrèvement de 30% voté dans le cadre de loi de Finances 2018 s'applique après le calcul de la taxe et après l'ensemble des autres exonérations. Il concerne pour l'année 2018 les redevables qui ont un revenu fiscal de référence plafonné à 27 000 pour une part et par ailleurs les contribuables qui sont légèrement au-dessus du seuil bénéficiant d'un abattement dégressif. Cependant ce dégrèvement est calculé sur les taux votés en 2017.

De plus, certaines collectivités, pour pouvoir équilibrer leur budget, ont fait le choix soit de réduire certains abattements qui s'appliquent sur la base taxable, soit d'augmenter leur taux. Ainsi, au moins 5 680 communes et 184 EPCI (Etablissement Publics de Coopération Intercommunale) ont augmenté leur taux. D'autres, en nombre inconnu à ce jour, ont aussi pu réduire voire supprimer l'abattement facultatif à la base. Or ces éléments ont eu des incidences pour les contribuables

qui, dans un premier temps, pouvaient bénéficier de ce dispositif. On a même vu certain-es contribuables se voir imposé-es alors qu'auparavant ils en étaient exonérés! C'est donc encore plus d'opacité et encore moins de justice fiscale.

Les impôts locaux, la taxe d'habitation et la taxe foncière sont très critiqués pour leur mode de calcul: la base des impôts locaux est constituée de la valeur locative cadastrale censée représenter la valeur d'une année de loyer si le bien était loué aux conditions normales du marché. Les valeurs locatives cadastrales établies en 1960 pour le foncier non bâti et en 1970 pour le foncier bâti sont déterminées à partir de critères (zone d'habitation, nombre de pièces, éléments de confort...) par les services des finances publiques. Si une révision générale avait été engagée en 1990, elle n'a jamais été intégrée car elle se traduisait par de nombreuses variations, un tiers environ des foyers auraient vu leur impôt local augmenter.

Devant le risque « politique », le parlement et le gouvernement ont repoussé sa mise en œuvre. Malgré plusieurs évolutions (coefficient

d'actualisation, instauration du revenu fiscal de référence...), les règles demeurent donc anciennes, obsolètes et du fait de différences de taux applicables dans chaque commune, les injustices sont nombreuses.

Une nouvelle révision des locaux d'habitation est en cours à la DG-FiP pour limiter les disparités entre les locaux car la valeur locative ne reflétant pas les évolutions du marché immobilier à des superficies égales, on peut arriver à des situations aberrantes. Ainsi, un logement sera davantage taxé en Saint-Denis (93) qu'à Neuilly (92). Les taux d'imposition (définis et votés par les collectivités) peuvent également varier énormément d'une ville à l'autre.

C'est ainsi que le poids de la TH dans le revenu des ménages varie très fortement selon la commune de résidence. Autre inégalité à souligner les diverses exonérations de TH: si 2 millions de ménages bénéficient d'une exonération totale, 4,2 millions de ménages ayant des ressources inférieures aux seuils en sont exclus pour des conditions d'âge ou autres. La taxe d'habitation représente 1,4% du revenu dispo-

nible brut des ménages en 2016 contre 0,9% en 2000 et correspond à 4,8% des impôts directs et cotisations sociales payés par les ménages (source : étude OFCE juin 2017).

L'annonce du gouvernement de supprimer purement et simplement la taxe d'habitation d'ici la fin du quinquennat interroge à plus d'un titre notamment les orientations d'une refonte de la fiscalité locale. C'est un dossier sensible à fort enjeu tant pour les ressources propres des collectivités qu'en termes d'égalité entre les citoyens.

Une réforme fiscale est aujourd'hui nécessaire et légitime tant sur les impôts locaux que sur le plan national. Cette réforme doit être construite pour financer des besoins sociaux en fonction de la capacité contributive de chacun. C'est dans ce sens que la fiscalité doit se construire afin d'être plus progressive, moins complexe, et jouer son rôle de redistribution des richesses. C'est dans ce cadre que le consentement à l'impôt, aujourd'hui délité, retrouvera son sens. ■

Quelques chiffres relatifs à la TH

Recettes de la TH pour les collectivités : 23 milliards d'euros (y compris les dégrèvements) soit 1 % du PIB.

Du fait de l'existence d'abattements ou d'exonérations 4,2 millions de ménages ne paient pas cet impôt, ce qui représente 15,5% des ménages. Ces recettes « manquantes » d'un montant de 4 milliards en 2016 appelées dégrèvements sont intégralement compensées par l'État aux collectivités.

La TH représente environ le tiers des recettes fiscales des communes

Le montant moyen de taxe d'habitation est de 783€ par ménage (hors redevance TV).



IMMIGRATION: QUEL IMPACT SUR L'EMPLOI, LES SALAIRES? LES FAITS!

Le slogan de l'ex-Front National (désormais Rassemblement national) «3 millions de chômeurs, ce sont 3 millions d'immigrés de trop» a été écarté de sa dernière campagne. A ces délires, il convient d'opposer des faits et des analyses pertinentes.

L'immigration pèse-t-elle réellement sur les salaires et sur l'emploi des nationaux ?

Les analyses universitaires ne sont pas unanimes sur cette question : impact négatif, faible ou positif.

La vision libérale est fautive et trop simpliste

Sur le marché du travail, un accroissement des vendeurs de travail (arrivée d'immigré-es) entraînerait, soit une baisse du prix du travail (salaire), soit une baisse de la quantité de travail achetée par les employeurs (baisse des embauches

donc, hausse du chômage). Ce schéma raisonne dans une hypothèse de concurrence parfaite... or on oublie toujours de préciser que la concurrence parfaite nécessite 5 conditions obligatoires pour fonctionner !

Les multiples études prouvent des effets de l'immigration de faible ampleur et peu significatifs sur l'emploi « national »

– Une hausse de 1 % de l'immigration entraîne une baisse de l'emploi



des travailleurs-euses actifs de 0,024 % pour les pays de l'OCDE¹. Pour la France, ce serait 7 000 personnes (loin des 3 millions!), soit l'épaisseur du trait de graphique.

– Un accroissement de 10 points en % de la part des immigré-es dans la population française est associé à une hausse de 3,3% des salaires des travailleurs-euses natifs et de 2,6% de leur emploi². Explications : les travailleur-euses immigré-es ne peuvent pas remplacer les travailleur-euses français-es poste par poste parce qu'ils et elles ne maîtrisent pas la langue et se voient confier le travail manuel, le plus pénible, et le moins reconnu. Les travailleur-euses français-es vont vers les postes demandant plus d'abstraction et mieux rémunérés.

– Les immigrant-es demandent moins de prestations sociales (chômage), connaissent peu leurs droits et ont moins de pouvoir de négocia-

tion de leur salaire. Lors d'une vague d'immigration, la perspective de profits plus élevés pousse les entreprises à embaucher davantage de travailleur-euses, natifs et immigré-es confondus. Et le plus faible salaire des immigré-es est à l'origine d'un bénéfice de plus d'emplois pour les natifs³.

– Une hausse de 10% du nombre d'immigrés dans un secteur d'activité et un pays donné élève le taux d'emploi des travailleurs locaux de 0,5%³.

Études empiriques : des résultats contrastés

Les relations de cause à effet sont délicates à démêler. Par exemple, si l'on constate que les salaires et l'emploi s'améliorent dans les zones où les immigré-es s'installent, ce n'est peut-être pas dû à leur présence, mais simplement parce que

l'emploi y attire les immigré-es.

Les études en grande nature « expériences naturelles » peuvent donner des indications :

– Aucun impact constaté de l'arrivée des exilés cubains à Miami sur le salaire moyen ou le taux de chômage des travailleur-euses peu qualifié-es alors que la population active avait bondi de 7%⁴

– En France, suite au rapatriement 900 000 « pieds noirs » après l'indépendance de l'Algérie : en 1968, le chômage des non-rapatrié-es en métropole ne s'est trouvé augmenté que de 0,3 point au maximum et les salaires n'en ont été réduits que de 1,3% au maximum⁵. Le contexte, avec une croissance élevée, a sûrement agi.

– Les populations des pays développés devraient craindre davantage l'émigration que l'immigration. L'émigration réduit la demande de

1 Étude de Simonetta Longhi, Peter Nijkamp et Jacques Poot : moyenne de 165 estimations issues de 9 études dans les pays de l'OCDE en 2006.

2 Étude de 2014 de Javier Ortega et Gregory Verdugo pour la France entre 1968 et 1999.

3 Analyse d'Eva Moreno-Galbis et Ahmed Tritah à partir des données de 12 pays européen entre 1998 et 2014.

4 Étude de David Card : « the impact of the Mariel Boatlift on the Miami Labour Market » in *Industrial and Labor Relations Review*.

5 Étude de Jennifer Hunt : « the impact of the 1962 rapatriates from Algeria on the french labour market » : même revue.

travailleur-euses peu qualifié-es : il y a moins d'employeur-euses et d'ingénieur-es qui embauchent des travailleur-euses manuels industriels et moins de ménages qui cherchent de la domesticité⁶.

– Plusieurs études suggèrent que la concurrence se situe entre les immigré-es eux-mêmes : les immigré-es récents (les avant-derniers) sont les plus affecté-es par les dernier-es entrants.

La situation en France

– Contrairement à une idée reçue, la part des très diplômé-es parmi les immigré-es est passée de 10 à 28 % tandis que celle des non-diplômé-es est tombée de 67 à 39 %. Elle a donc contribué à contenir les inégalités salariales en poussant plutôt les salaires des natifs-ves peu qualifié-es vers le haut⁷.

Les immigré-es restent les plus mal loti-es sur le marché du travail : salaires inférieurs de 2 à 3 % à qualification égale, conditions de travail dégradées. Des secteurs entiers sont réservés aux natifs-ves : fonctionnaires, professions libérales et indépendantes ; accès limité aux minima sociaux. Donc, les immigré-es sont incité-es à accepter des emplois de moins bonne qualité, ceux que délaissent les natifs-ves. Les firmes entreprises peuvent remplacer les natifs-ves par des immigré-es. ■

A/ Les capitaux sont hyper mobiles (trading à haute fréquence, délocalisations) et les travailleuses (migrant-es) sont bloqué-es aux frontières : cherchez l'erreur !

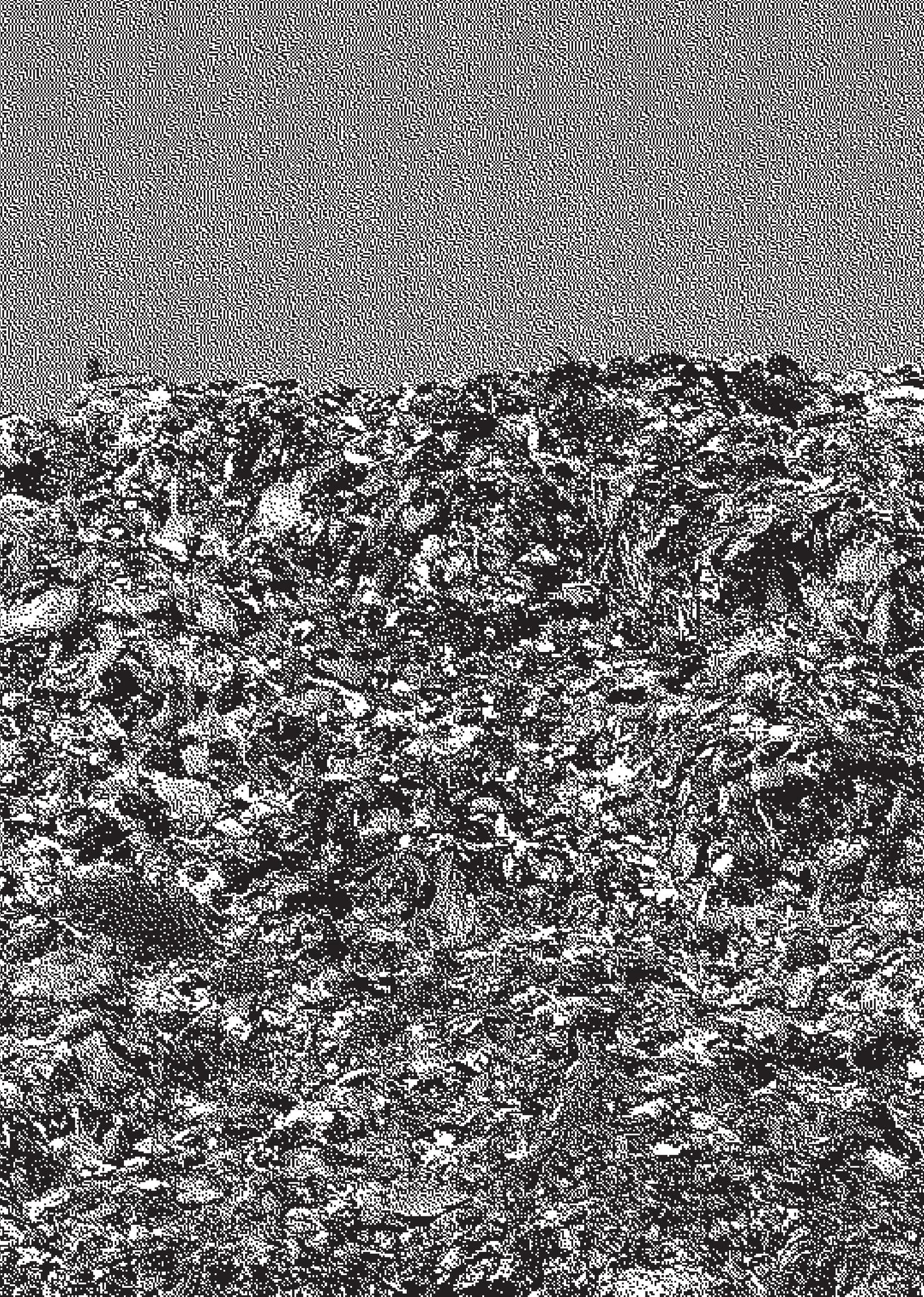
B/ Des chiffres à relativiser : la France a accueilli 30 000 migrant-es par an (période 2015-2016). Le niveau de 12 000 par an est en discussion. « Si nous étions un stade de 10 000 places, ce chiffre représenterait... deux personnes » déclare au Monde François Hérau, démographe.

C/ Les capitalistes ont toujours inventé des « solutions » pour surexploiter la main d'œuvre immigrée, en réduisant les dépenses de leurs ménages (le coût de la reproduction de la force de travail) : le système des « Bantoustans » d'Afrique du Sud (où les inactifs – femmes, enfants, vieillards – restent au pays) et le système des « célibataires tournants » en Allemagne (où la main d'œuvre fraîche – élevée, éduquée, soignée – est renouvelée).

6 Étude dans l'OCDE de Frédéric Docquier, Caglar Ozden et Giovanni Peri «The labour market effects of immigration and emigration in OECD countries», 2014.

7 Étude d'Anthony Edo et Farid Toubal entre 1990 et 2010 : «L'immigration en France, quelles réactions des salaires et de l'emploi?» lettre du C.E.P.I.I.

Article d'après «PETIT MANUEL ÉCONOMIQUE ANTI-FN» (Ecolinks-Edition Le cavalier bleu 2016) et d'après «L'IMMIGRATION NUIT-ELLE A L'EMPLOI?» (Martin Anota : Alternatives Économiques, juin 2017)



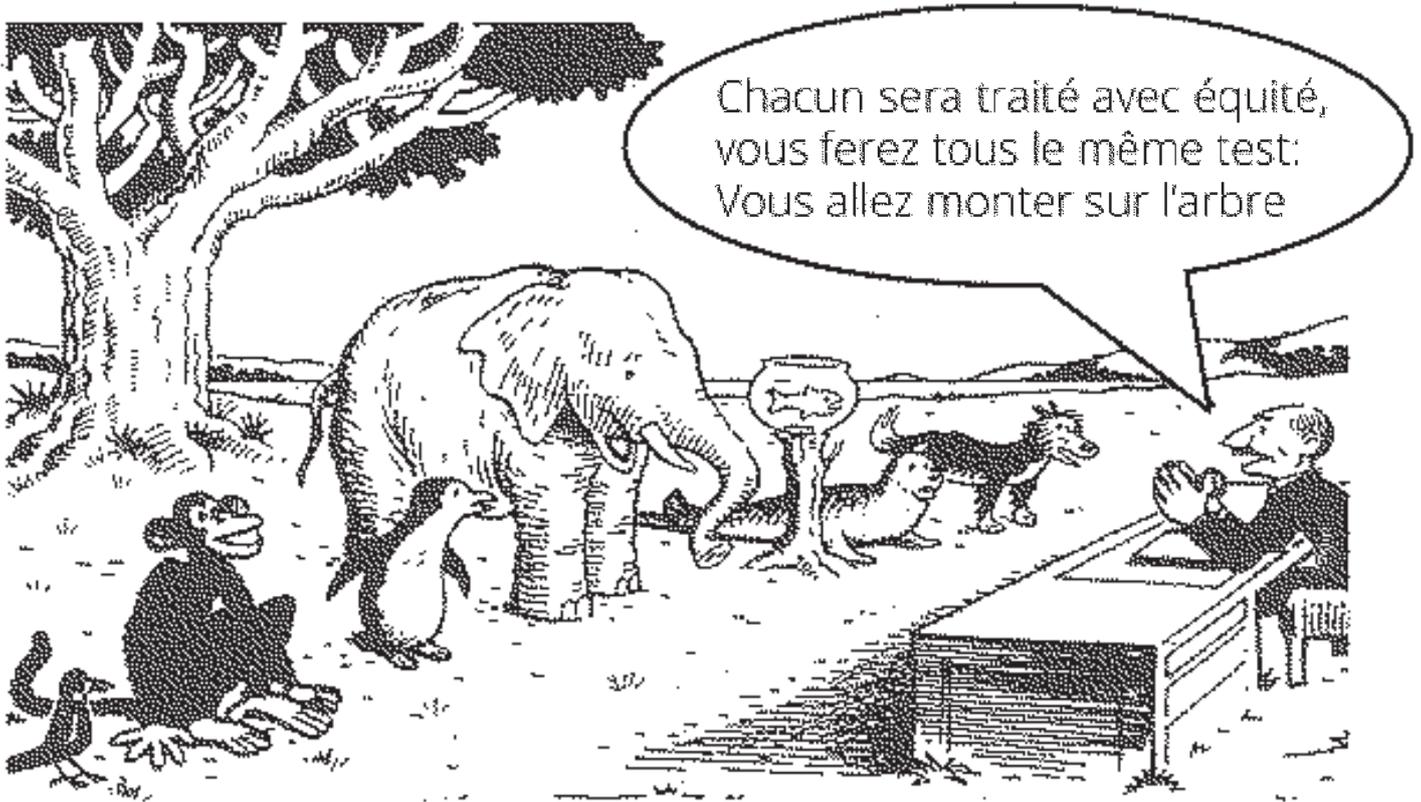
À PROPOS DU VOCABULAIRE USUEL DU NÉO- LIBÉRALISME (2)

Le vocabulaire économique est un enjeu idéologique. L'emploi des mots n'est jamais neutre. Or certains d'entre eux sont utilisés de façon récurrente dans l'expression publique des dirigeant-e-s dès lors qu'il s'agit de promouvoir ou de justifier des décisions économiques. Intéressons-nous ici à trois d'entre eux.



Concurrence.

Principal fétiche de la religion libérale. Sa présence préserve de tous les maux, sa disparition entraîne les pires calamités (chômage, inflation, déficits...), son retour les chasse infailliblement. Elle exige d'être invoquée en toutes circonstances, restaurée si elle est menacée, imposée si elle est ignorée. Réputée plus efficace que Saint-Expédit, elle multiplie les miracles. Elle tient ses vertus d'un agent mystérieux, omniprésent mais secret : une main. Circulant de par le monde à l'insu de tous car dotée d'une étrange propriété : elle est invisible. Pourtant, quelqu'un l'aurait vue. Adam Smith, austère et réputé peu imaginaire professeur écossais, fondateur de l'économie politique



à la fin du XVIII^e siècle. Un homme sérieux, respectable et peu suspect d'être porté sur une consommation exagérée de sa boisson nationale. Il est possible que, cette main, il l'ait touchée et, il l'affirme, elle serre entre ses doigts la clé du bonheur humain. Pas moins. Car la main invisible conduit chacun de ceux qui poursuivent leur intérêt individuel à concourir, sans même le savoir, à la réalisation de l'intérêt général et par là à l'édification de l'harmonie universelle. Tel le boulanger qui, fût-il le moins philanthrope, assurera le pain quotidien de chacun en recherchant son petit profit personnel. A condition toutefois que la concurrence règne entre tous les boulangers afin qu'aiguillonnés par la main invisible ils proposent le meilleur pain pour le meilleur prix. Laisser faire, laisser aller, sinon la main se dérobera comme carrosse sur le coup de minuit lorsqu'il redevient citrouille.

Des esprits chagrins feront observer que, dans la vraie vie, la concurrence tue la concurrence, qu'elle

s'autodétruit avec entrain pour produire son contraire (ententes, cartels, oligopoles, monopoles) à un point tel que les gouvernements des pays les plus entichés de libéralisme ont été contraints d'instituer des législations anti-monopolistes. Mais cela, les médias semblent l'ignorer. On se demande pourquoi. Peut-être leurs dirigeants considèrent ils qu'après tout l'invocation de la concurrence est bien utile lorsqu'il s'agit d'imposer aux salarié-e-s les sacrifices propres à gonfler les dividendes.

Équité.

La justice portée à son plus haut degré de perfection. L'horizon indépassable de la morale libérale. Elle occupe dans l'échelle des valeurs une place très supérieure à celle de l'égalité, par trop évocatrice de foules vociférantes, de partageux en furie et de têtes tranchées. Pour qui professe le libéralisme, la passion égalitaire, si souvent commune chez le populaire, est attentatoire

aux libertés, surtout à celle d'entreprendre. La fureur égalitaire décourage l'initiative, entrave la réussite et fait le lit de la paresse. La revendiquer, c'est poser la première pierre des fondations sur lesquelles sont érigés les goulags. L'équité, par contre, est beaucoup plus policée, respectueuse de l'esprit d'entreprise. Si modeste, qu'en général, on ne la remarque pas. Elle a pourtant son utilité. Dans l'imaginaire libéral, la société est conçue comme une sorte de grande arène sportive où, de la confrontation entre les participants, émerge une élite appelée à diriger l'économie. Il peut survenir que certains des concurrents potentiels, désavantagés par les aléas de la naissance ou par les « accidents de l'existence », ne puissent s'inscrire à la compétition. Au nom de l'équité, ils seront cependant admis à participer malgré ce handicap. Mieux, au nom de la discrimination positive, on pourra même les débarasser d'une petite partie du fardeau qui les encombrait.

Des esprits malicieux pourront soutenir que la discrimination positive est à la justice sociale ce que le pâté d'alouette est à la gastronomie. On connaît la recette : prendre un cheval et une alouette, les hacher menu, les mélanger. Il en est de même avec la discrimination positive, le hachis menu en moins, peut-être. Vous prenez une bonne louche de fringants jeunes gens venus des beaux quartiers, vous assaisonnez d'une pincée d'enfants issus d'une cité de banlieue, vous mixez dans une grande école et vous obtenez une promotion équitable pour la plus grande satisfaction de ceux qui ne veulent surtout pas que change la société. Mais cela les médias ne le disent pas. On se demande pourquoi. Peut-être que leurs dirigeants préfèrent entretenir l'illusion d'une compétition « libre et non faussée » d'où devraient émerger « naturellement » ces « élites économiques » dont l'activité désintéressée est garante de la prospérité collective.

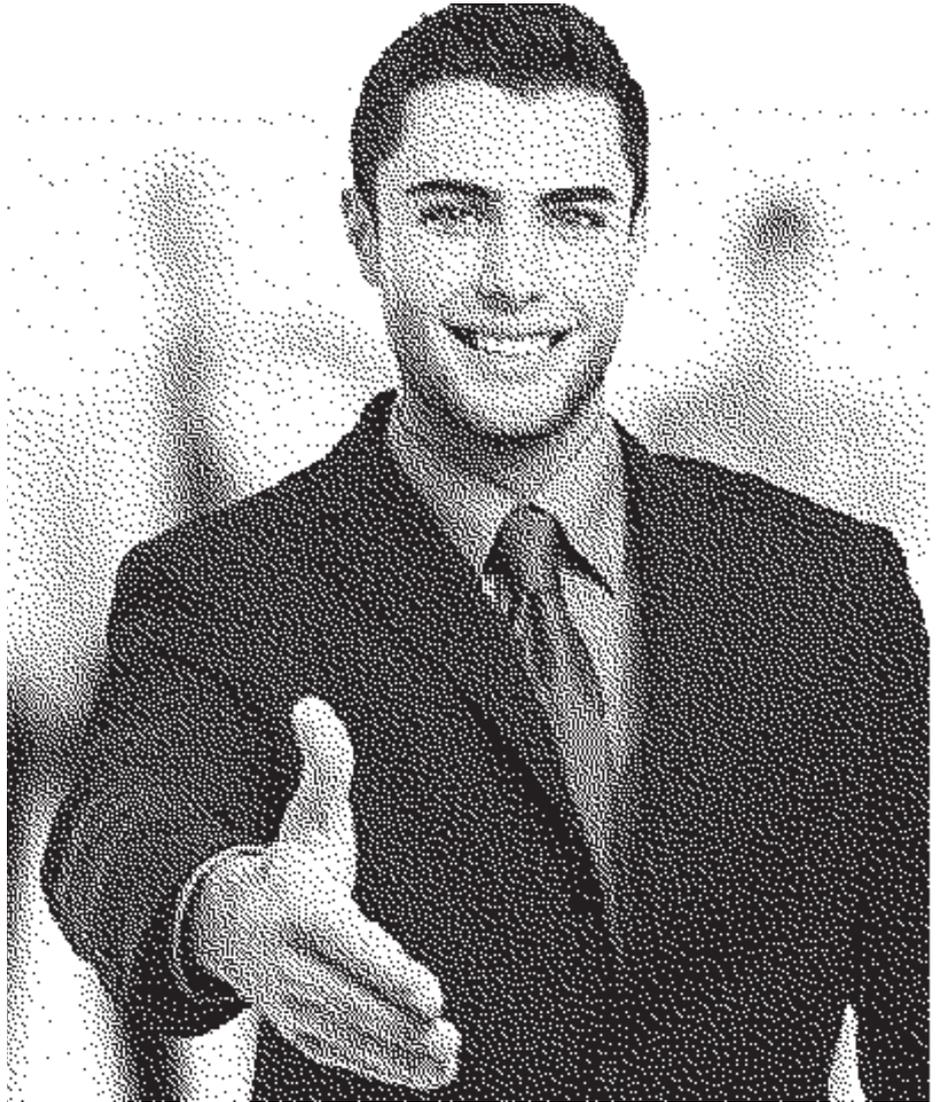
Gouvernance.

Aujourd'hui, les dominants ne gouvernent plus, ils pratiquent la gouvernance. Nuance ! Le mot a, en effet, remplacé celui, par trop vulgaire, de gouvernement, trop chargé de passions irraisonnées. Véritable merveille d'ingénierie sociale, la gouvernance réussit à allier :

- le sérieux d'une science économique libérale qui n'a pas son pareil pour démontrer qu'une baisse des salaires est le meilleur service à rendre aux salarié·e·s ;

- l'efficacité des outils managériaux qui réalisent des prodiges dans les entreprises afin d'assurer le bonheur de celles et ceux qui y travaillent ;

- **la sagesse de l'« homo oeconomicus », ce genre idéal auquel on peut certes reprocher un manque cruel de fantaisie mais qui, sans vice ni passion, est totalement rationnel, est ca-**



pable de choisir entre la peste et le choléra dès lors qu'il s'agit de parvenir à l'optimum de « satisfaction marginale » tout en garantissant le minimum de « déséconomies externes ».

Disposant de tels instruments, des gestionnaires aussi rigoureux qu'avisés parviendront sans failir aux seules solutions raisonnables qui devraient assurer un avenir brillant à l'humanité tout en épargnant aux populations les soucis de la conduite des affaires du monde. On ne peut alors comprendre l'ingratitude témoignée par des Grecs qui, sous prétexte de baisse des salaires ou des pensions, s'obstinent à descendre dans la rue pour refuser la

manne de bienfaits qui, sous peu, devrait s'abattre sur eux.

Certes, il y aura toujours des esprits forts pour prétendre que substituer gouvernance à gouvernement permet surtout d'habiller les décisions politiques des oripeaux de la technique et de la science et ainsi, sous couvert d'expertise, de justifier de choix essentiellement « anti-sociaux ». De cela, en général, les médias ne parlent pas. On se demande pourquoi. A moins que la plupart de leurs dirigeants considèrent qu'en matière économique les choix sont choses trop importantes pour être confiées à celles et ceux qui, au quotidien, font tourner la machine : les salarié·e·s. ■

BRÈVES

Campagne ISD... ça veut dire quoi?!

Depuis 2014, un traité sur le respect des droits humains par les multinationales est en négociation à l'ONU (Organisation des Nations Unies)... qu'y fait Solidaires? Au sein de la coalition française qui suit les échanges entre pays, nous participons à la session plénière annuelle de négociation qui a lieu en octobre, à Genève. Avec la coalition française, Solidaires porte la question des droits des travailleurs et la suppression du tribunal d'arbitrage... Ce dispositif, ISDS pour Investor-State Dispute Settlement, déjà présent dans les accords commerciaux de libre échange, est un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. Les multinationales y ont souvent gain de cause et cela peut avoir des conséquences financières très lourdes pour le pays.

Une campagne est en préparation au niveau européen pour la disparition de ces tribunaux et éviter que le processus apparaisse dans le futur traité. La campagne de pétition européenne devrait être lancée au moment des élections européennes de 2019... à suivre!

La plateforme Emploi/Climat...

Une mobilisation qui a tout son sens actuellement. Après la COP 21, la coalition climat a agi... et puis, une dizaine d'organisations ont continué à se mobiliser en produisant, en février 2017, un rapport sur les emplois et le climat. Une mine de renseignements et de possibles autour de trois piliers :

- les créations d'emplois possibles pour contribuer à une amélioration du climat,
- la faisabilité financière de la création d'emplois,
- des propositions pour gérer les secteurs où les emplois vont disparaître.

Pour en savoir plus :
<http://emplois-climat.fr/>

La loi sur le devoir de vigilance de mars 2017...

Une opportunité pour dépasser les politiques frustrantes de RSE (responsabilité sociale des entreprises, trop souvent utilisée comme une vitrine). Les entreprises concernées* ont obligation depuis cette année de mettre de place des «plans de vigilance», qu'il est possible de consulter... par exemple celui du groupe Total (<https://www.sustainable-performance.total.com/fr/plan-de-vigilance>).

* Plus de 5 000 salariées pour une entreprise française et plus de 10 000 pour une entreprise étrangère implantée en France. Le plan de vigilance concerne la maison mère les filiales, les entreprises sous-traitantes et les entreprises fournisseurs avec lesquelles l'entreprise donneuses d'ordre a des relations commerciales. Des représentants de collectivités et d'associations ont l'idée d'attaquer Total sur son plan de vigilance qui est creux. La campagne Stop MultiExploitation regroupant syndicats et ONG sera relancée prochainement pour dénoncer et agir!